



Bâtiments

Décision n° 2024-135

Objet : Contrat de location de batterie pour le véhicule électrique EW 653 YD

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le contrat de location de batterie pour le véhicule électrique EW 653 YD,

APPROUVE l'offre relative à la location de batterie pour le véhicule électrique EW 653 YD pour une durée de deux (2) ans à compter du 9 mai 2024.

DECIDE de signer avec la société « DIAC », 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 NOISY-LE-GRAND cedex.

PRECISE que la dépense s'élève à soixante-trois euros hors taxes (63 € HT) par mois, sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville,

Fait à Sceaux, le 23 avril 2024




Philippe LAURENT